

# Zoom sur l'Économie Sociale et Solidaire

Chambre Régionale de l'Économie Sociale  
et Solidaire de Rhône-Alpes



# Présentation de l'intervenant

**Julie ANDRE**

Responsable de projets à la **Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Rhône-Alpes**, en charge du développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur les territoires.

**La CRESS Rhône-Alpes** (association loi 1901) est l'organisation régionale qui fédère les mouvements et les syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Rhône-Alpes.



# Qu'est ce que l'Économie Sociale et Solidaire ?

L'Économie Sociale est un mode d'entreprendre.

Elle n'est pas réservée à certains secteurs d'activités (insertion des personnes en difficultés, action sociale, lutte contre les exclusions...). Ce n'est pas l'économie de la « réparation ».

Les principes de fonctionnement des entreprises de l'ESS sont des atouts pour le développement économique des quartiers

## ENTREPRISE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Réinjecté dans l'entreprise et constitue des réserves impartageables

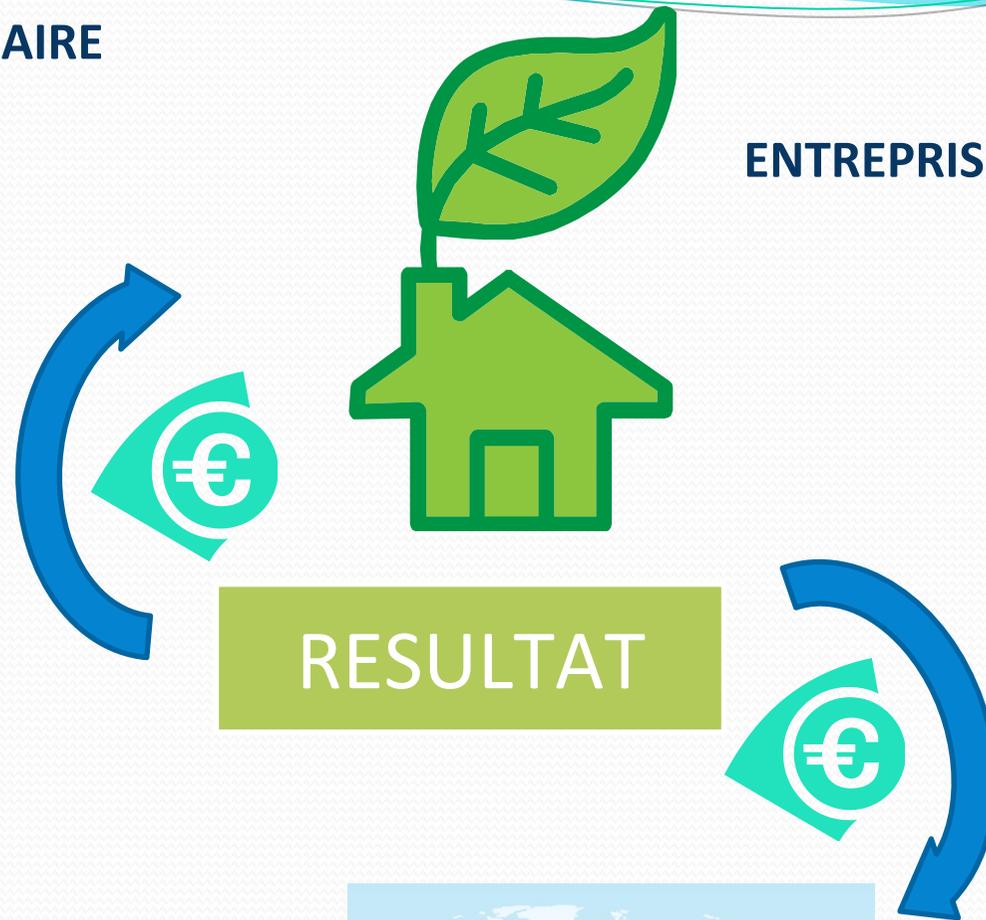
Les décisions sont prises de manière collective, chaque personne a une voix

Les bénéficiaires du service participent aux prises de décision



**cress**

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Rhône Alpes



## ENTREPRISE CLASSIQUE

Partagé entre les propriétaires de l'entreprise = actionnaires, gérants majoritaires, individu ...

Celui qui a le plus de parts dans l'entreprise décide pour tous

Les clients ne sont pas associés aux prises de décisions



## **Première loi sur l'ESS votée le 21 juillet 2014 :**

Toutes les entreprises, quelque soit leur statut juridique, respectant ces principes de fonctionnement, relèvent désormais de l'Economie Sociale et Solidaire.

L'ESS ne se résume plus aux seules associations, coopératives, mutuelles et fondations.



Séjour en village vacances géré par une association

Logement loué par une coopérative HLM

Livraison de paniers agricoles par une AMAP\*

Accueil de jeunes enfants en association parentale

Retrait d'argent dans une banque coopérative

Achat dans une Coopérative de consommateurs

Auto-école sous statut associatif

Réunion de quartier animée par un centre social

Immeuble créé par une Scop d'architecte et construit par une scop du bâtiment

Equipe sportive gérée par une MJC

Complémentaire santé gérée par une mutuelle

Accueil en établissement médico-social géré par une association

Aide à domicile organisée par une association

Soins médicaux dans un établissement mutualiste

Société de transport sous statut coopératif

Véhicule assuré par une mutuelle

\*Association Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

S'appuyer sur les entreprises de  
l'Économie Sociale et Solidaire pour  
favoriser le développement  
économique des quartiers.

Enseignements de l'étude réalisée par la FONDA RHONE-ALPES en 2006 intitulée:

DES INDIVIDUS ACCABLES DANS LES QUARTIERS SENSIBLES,  
AU GROUPE ORGANISE PREPARANT L'AVENIR : LE ROLE DES  
ASSOCIATIONS LOCALES :

« Lorsque toutes les entreprises ont quitté un quartier en difficulté, celles qui restent, sont des entreprises de l'ESS ».

- L'ESS répond à des besoins du territoire

= > Association **Rue du développement Durable (42)** : création d'une société d'investissement solidaire dénommée « Crêt de Liens », destinée à acquérir des locaux vacants sur le quartier afin de les louer à des activités économiques ou associatives répondant à l'ambition de l'association et sa charte éthique.

=> Association **Les Habiles (38)** : accompagnement de l'habitat participatif et coopératif pour promouvoir la mixité sociale, afin que les habitants puissent participer à la conception et à la mise en œuvre, en allant du cadre bâti aux relations interpersonnelles et sociales.

- 
- La réponse apportée est collective et co-construite sur le territoire
    - ⇒ Association **VRAC** (Vers un réseau d'achat en commun) – Création de groupements d'achat à l'initiative des habitants des quartiers pour réduire les coûts et augmenter la qualité des produits
    - ⇒ **Expérimentation des Coopératives Jeunesse Service** sur quartier ZUS de Rennes. Coopératives éphémères gérées par des jeunes qui décident eux-mêmes des services qu'ils rendront aux habitants ou entreprises du quartier.
  - Les entreprises de l'ESS créent des solidarités en interne et en externe :
    - ⇒ **Coopératives d'activités et d'emploi** qui permettent de créer son propre emploi dans un cadre sécurisé (statut de salarié, appuis administratifs et comptables, accompagnement...).

# Une convention interministérielle

## Politique de la Ville / ESS

**Signée en septembre 2013 et déclinée en 4 axes stratégiques :**

- Améliorer la connaissance de l'ESS dans les quartiers
- Créer de l'activité dans les quartiers par le développement des SIAE, des clauses d'insertion et des coopératives (SCOP, SCIC, CAE).
- Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois en ESS
- Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers

**Travaux en cours pour décliner la convention interministérielle en Rhône-Alpes.**

Démarche pilotée par une instance composée de la DIRECCTE, la DRJSCS, la CDC, le CR DSU, la Région Rhône-Alpes et la CRESS RA

**Volets privilégiés :**

Promotion de l'ESS et soutien à l'entrepreneuriat

# S'appuyer sur la stratégie régionale de développement de l'ESS pour contribuer au développement économique des quartiers

Le Contrat Economique Sectoriel pour l'ESS 2014 – 2016 : 18 actions

## **1 - Renforcer la connaissance de l'ESS :**

- ⇒ Permettre au grand public et aux citoyens de (re) prendre conscience de leur rôle dans une autre économie
- ⇒ Faire découvrir l'ESS aux jeunes et aux citoyens

## **2 - Développer l'innovation sociale sur les territoires :**

- ⇒ Capitaliser et essayer les innovations sociales, accompagner les entreprises de l'ESS dans la mise en œuvre de pratiques socialement innovantes
- ⇒ Proposer un ingénierie de projets collectifs innovants sur les filières environnementales (emplois verts au sens large)

# Des actions à mobiliser pour les quartiers :

## **2 - Développer l'innovation sociale sur les territoires :**

⇒ Encourager la coopération inter-entreprises (ESS-HORS ESS de l'interrégional à l'international)

## **3 – Soutenir l'entrepreneuriat en ESS et le développement économique des entreprises**

⇒ Structurer une offre globale d'accompagnement et de financement des projets dans le champ de l'ESS

⇒ Soutenir les échanges économiques entre entreprises de l'ESS

⇒ Accompagner l'évolution des entreprises de l'ESS et de leurs ressources humaines

# Ressources :

- **Loi ESS** : <http://www.economie.gouv.fr/ess-economie-sociale-solidaire>
- **Convention inter-ministérielle** :  
[http://www.cress-rhone-alpes.org/cress/article.php3?id\\_article=901](http://www.cress-rhone-alpes.org/cress/article.php3?id_article=901)
- **ESS et Politique de la Ville** :  
<http://www.recma.org/article/economie-sociale-et-solidaire-et-politique-de-la-ville>  
[http://recma.org/sites/default/files/296\\_070082.pdf](http://recma.org/sites/default/files/296_070082.pdf) (Danièle Demoustier et David Vallat)  
<http://rtes.fr/Sortie-de-colloque-politique-de-la>  
<http://www.irev.fr/sites/www.irev.fr/files/irev-deveco-2012-ess.pdf>  
<http://www.insereco93.com/Champs-croises-entre-ESS-et-Politique-de-la-Ville>
- **Diaporama de la CRESS RA** : [www.crdsu.org](http://www.crdsu.org) Rubrique DOSSIERS  
THEMATIQUES – La fabrique des Contrats de Ville

# Contacts :

**CRESS RHONE-ALPES - 11, rue Auguste LACROIX – 69 003 (Guillotière)**  
**04 78 09 11 97 – [jandre@cress-rhone-alpes.org](mailto:jandre@cress-rhone-alpes.org)**